



CONSEIL CULTUREL
DE LA
COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session 1974-1975

20 MAI 1975

**Projet de décret ajustant le budget
de l'Education nationale
— REGIME FRANÇAIS —
de l'année budgétaire 1974 (1)
Ajustements à adopter par le Conseil culturel**

RAPPORT

PRESENTE AU NOM DE LA
COMMISSION DE LA POLITIQUE GENERALE (1)
PAR **M. DIEUDONNE ANDRE.**

(1) Cf. article 50 du règlement d'ordre intérieur.
Voir Doc. Conseil : 5-II (1974-1975) - N° 1.

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de la Politique générale ⁽¹⁾ a examiné lors de sa séance du 20 mai 1975, le projet de décret ajustant le budget des affaires culturelles de la communauté culturelle française pour l'année budgétaire 1974 — secteur Education nationale — régime français.

Les crédits affectés par ce projet ayant été dépensés, la commission a décidé de ne pas envoyer ce secteur budgétaire devant la commission compétente et de l'examiner elle-même.

Discussion générale

Le secteur n'a pas fait l'objet d'un débat.

Vote

L'ensemble des articles du secteur est rejeté par 9 voix contre 9.

La commission a déclaré faire confiance, pour le présent rapport, au président et au rapporteur.

Le Rapporteur,
D. ANDRE.

Le Président,
J. KEVERS.

(¹) Ont participé aux travaux de la commission :
MM. Kevers (président), Barbeaux, Bertrand, Clerfayt, Cristel, Dehousse, Delhay, Deschamps, Desmarets, Dulac, Falize, Grafé, Gillet R., Gondry, Hubin, Hurez, Janssens, Mme Lassance-Hermant, MM. Maes, Paque, Parisi et André (rapporteur).